



**Procès-verbal**  
**de la séance du lundi 4 juin 2018, 19h,**  
**à l'Hôtel de Ville, salle n° 6**

<b>Vice-présidence :</b>	M. Dragone	Umberto
<b>Présent-e-s :</b>	M. Casellini	Olivier
	M. Descoeudres	Fabien
	Mme Fawer	Manon
	Mme Focking	Delphine
	Mme Fretz	Zabou
	Mme Grimaître-Perret	Marianne
	M. Jouhaud	Pierre-Olivier
	M. Lilla	Axel
	Mme Schaeli	Ochelio
	Mme Simonin	Anne-Francine
	M. Stergiou	Grégory
	Mme Trolliet	Stéphanie
<b>Excusés :</b>	M. Girardin	Lionel
	M. Halbritter	Christian
	M. Hofstetter	Philippe
	M. Kamba	Lutete Jean
	M. Méry	Edouard
	Mme Ramu	Agnieszka
	Mme Rentsch	Dora
	M. Riccio	Stéphane
	Mme Roy	Nathalie
	Mme Tirelli-de Muralt	Anne

Ordre du jour :

1. Liste de présence
2. Validation de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 23 avril 2018
4. Communications du vice-président
  - 4.1. Droits des membres du Conseil d'établissement, règlement du CETV, version avril 2009, page 7
5. Présentation du GT « préaux scolaires »
6. Informations du quart des professionnels
  - 6.1. Etablissement primaire (EP)
  - 6.2. Etablissement primaire et secondaire (EPS)
    - 6.2.1. *Présentation de LIFT (Projet de prévention des risques de non insertion professionnelle en fin de scolarité obligatoire) – lien envoyé dans la convocation*
    - 6.2.2. *Projet « Potager, étang et serre dans la cour de l'école » - document envoyé dans la convocation*
7. Information de la DJEFS
8. Informations du quart parents
9. Informations du quart politique
10. Informations du quart société civile
11. Divers et propositions individuelles

## 1 Liste de présence

La liste est complétée en séance.

## 2 Validation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est validé après ajout du point 8.1. Mobilité Charmontey.

## 3 Adoption du procès-verbal du 23 avril 2018

Le procès-verbal est adopté tel quel.

## 4 Communication du vice-président

4.1. Droit des membres du Conseil d'établissement, règlement du CETV, version avril 2009, page 7

M. Dragone rappelle que les membres doivent au préalable informer et demander l'aval du CETV avant d'inviter une personne de l'extérieur pour présenter un sujet.

M. Dragone annonce la démission de Mme Tirelli-de Muralt (quart société civile) pour le mois de juillet 2018.

## 5. Présentation du GT « préaux scolaires »

Le groupe de travail a pour but de mener une réflexion globale sur l'organisation, l'animation, la sécurité et l'aménagement des préaux et cours de récréation veveysans afin de transmettre à la Ville des propositions de réponses, des ébauches de solutions aux questions transmises par les élèves du primaire et secondaire.

Mme Gisler (resp. Secteur éducation) et M. Ebutt (enseignant EP) présentent le travail de l'ensemble du groupe sous forme Power Point. Il est relevé qu'il sera important d'obtenir un regard de l'extérieur par des professionnels tels que architectes, paysagistes et urbanistes puisqu'il s'agit d'un projet conséquent sur du long terme. Une première partie des travaux pourra être confiée à des étudiants sous la supervision de leurs professeurs. En 2013, la chaîne de télévision belge « No-télé » a consacré un sujet à cette pratique dans le cadre de son émission « Eduquons ensemble ». Ce reportage de 7 minutes est disponible sur YouTube à l'adresse <https://youtu.be/L5Rk4tPIN-4>.

A la fin de la présentation, le GT demande aux membres s'ils ont leur accord pour passer à l'étape suivante de leur projet, soit contacter l'Hepia (l'Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture). Il s'agit d'obtenir un accord de principe du CETV. L'aspect financier sera traité dans un deuxième temps.

Mme Fretz mentionne que, bien que les élèves du secondaire aient moins besoin d'espace pour jouer lors de leur récréation, elle souhaite que des enseignant-e-s de son établissement puisse également intégrer le GT. Mme Gisler répond que sur l'ensemble des 14 bâtiments scolaires veveysans, 3 sont consacrés aux élèves du secondaire ; des enseignant-e-s de l'EPS peuvent se joindre au GT à tout moment.

Le vice-président remercie le GT pour son important travail et donne son aval pour la continuité du projet.

## 6. Informations du quart des professionnels

### 6.1. Etablissement primaire (EP)

- M. Descoedres précise quelles sont les limites et responsabilités de l'école. Durant le temps scolaire, les élèves sont sous la responsabilité de l'école. Dès la fin des cours, soit dès 15h30, les enfants sont à nouveau sous celle de leurs parents. Chaque événement inquiétant peut être communiqué par tout adulte, en tant que citoyen, à la police. Il complète en invitant chacun à remettre en doute toute rumeur transmise de vive voix, sur les réseaux sociaux ou dans la presse et de systématiquement vérifier l'information à la source.
- Le directeur remercie le quart parents pour avoir été présents lors des dernières séances des parents. Il se réjouit de la bonne fréquentation de ces séances par les parents.
- Il transmet son souhait que, durant les journées à ski de l'hiver 18-19 et en vue des JOJ (Jeux Olympiques de la Jeunesse), des épreuves avec titres et avec l'appui de l'Ecole suisse de ski puissent avoir lieu.

## 6.2. Etablissement primaire et secondaire (EPS)

Mme Fretz mentionne les dernières actualités telles que les épreuves cantonales de référence pour les 10<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> années, les journées sportives suisses d'athlétisme, le séjour des 11 VG avec une classe de développement à Tenero, la journée « Elégance », le futur bal des élèves et le spectacle du Chœur des écoles « Broadway ».

### 6.2.1. *Présentation de LIFT (Projet de prévention des risques de non insertion professionnelle en fin de scolarité obligatoire) – lien envoyé dans la convocation*

Mme Fretz présente ce projet qui lui tient à cœur. Elle relève que de très nombreux jeunes ne trouvent pas de place d'apprentissage après la scolarité obligatoire. Certains parce qu'ils ne sont pas réellement motivés et d'autres en raison de mauvais résultats scolaires ou d'un manque de soutien nécessaire. Le projet est de créer des liens entre l'école et les entreprises locales. Pour son établissement, Mme Fretz souhaiterait trouver environ 10 places pour l'année prochaine et demande ainsi le soutien de la Ville.

### 6.2.2. *Projet « Potager, étang et serre dans la cour de l'école » - document envoyé avec la convocation.*

Mme Simonin relaye le dossier de M. Clément, enseignant à l'EPS. Il s'agit d'un nouveau projet d'un montant de Fr. 15'000.-. Au vu de son importance, M. Dragone invite Mme Simonin à transmettre à M. Clément qu'il serait judicieux de finaliser le dossier des Jardins Kratzer, projet à hauteur de Fr. 2'000.00 validé et financé par le CETV avant d'en soumettre un nouveau. Il souligne l'importance d'adresser les futures demandes directement aux chefs de service de la Ville et appuyée par la Direction de l'EPS.

## 7. Informations de la DJEFS

Mme Fawer transmet que sa direction est très occupée en raison de l'importance des travaux de rénovations des bâtiments scolaires, également en lien avec l'application de la LAJE (Loi sur l'Accueil de jour des Enfants) revisitée. Elle communique par ailleurs les points actuels :

- La DJEFS est en attente d'une réponse du Canton quant à savoir quelles sont les lignes directrices pour l'implantation d'écrans numériques dans les écoles vaudoises.
- Tous les parents d'élèves ont été informés, suite à l'arrêt du TF (Tribunal Fédéral), de la gratuité des activités hors scolaires, à l'exception des camps où une participation pour les repas est demandée.
- Les parents ont tous reçu les factures des camps qui étaient en attente depuis janvier 2018 suite à l'arrêt du TF.
- Les rénovations du collège des Crosets sont en cours en vue de la prochaine rentrée scolaire le 27.08.2018.
- D'autres rénovations sont en préparation dont celles pour le collège de la Veveyse. Par un effet domino, l'installation d'UAP (Unité d'Accueil Parascolaire) est aussi prévue ainsi que celle de cuisines et salles de gymnastique.
- Une séance d'informations aura lieu le 05.06.2018 à la Salle del Castillo pour les parents des enfants qui retourneront au collège des Crosets.
- De nombreuses séances se tiennent en vue de la Fête des Vignerons.
- M. Christen, Municipal, est étonné du peu de contact, ces dernières années, des élèves veveysans avec la commune jumelée de Carpentras. Cela a été rapporté à Mme Fretz qui relaiera le dossier au corps enseignant afin de voir s'il y a de l'intérêt pour l'année prochaine.
- Concernant les projets présentés au CETV et afin que les membres puissent clairement se prononcer au vu des services communaux à contacter, Mme Gisler est en train de préparer une marche à suivre ainsi qu'une fiche à compléter.

## 8. Informations du quart parents

### 8.1. Mobilité Charmontey

Mme Focking transmet l'inquiétude de certains parents quant aux abords du collège de Charmontey. Malgré les gendarmes couchés, la circulation représente un danger pour les enfants. Mme Fawer reconnaît une certaine dangerosité sur cet axe très fréquenté par les enfants et informe avoir sollicité la police qui tranchera sur les éventuelles mesures à prendre.

Plusieurs membres relèvent d'autres cas de dangerosité à Vevey, soit celui du passage entre le collège de la Veveyse et la rue du Torrent ainsi qu'une partie de la Place du Marché transformée en « zone de rencontre » où chacun y perd ses repères, tant les piétons que les automobilistes.

Mme Focking relève également le flou existant dans les zones 30 où les passages piétons ont été enlevés.

Deux autres points sont soulevés par Mme Schaeli :

- Elle signale avoir été contactée par Mme Burrus pour fixer les dates des ateliers « Discipline positive ».
- Elle demande ce qu'il en est du stand du quart parents à la prochaine Fête des écoles. M. Dragone lui répond qu'aucun membre ne s'est proposé pour son organisation. Il n'y aura ainsi pas de stand à la Fête des écoles 2018 tenu par le CETV.

## 9. Information du quart politique

Aucune communication

## 10. Information du quart société civile

Aucune communication

## 11. Divers et propositions individuelles

- M. Casellini demande pourquoi la classe de son fils ne va pas au cirque Nock. M. Descoedres répond que le budget culturel est maintenu mais que le choix s'est porté sur d'autres activités.
- M. Lilla répond à une question posée lors du dernier conseil concernant la patinoire, plus précisément pourquoi certains enfants ne l'ont pas fréquentée. Certains enseignant-e-s ont eu des problèmes de réservations. Il demande si les enseignant-e-s pourraient avoir la priorité sur les réservations. Mme Fawer répond que oui, elle peut soumettre en priorité une date de réservation au Secteur sports pour les écoles. Il signale aussi la problématique de s'y rendre avec certaines classes ou si le nombre d'enfants présents sur la glace est trop important.
- Mme Grimaître-Perret annonce sa démission du CETV suite à son prochain départ de l'école pour une année. Elle sera remplacée par Mme Murisier.

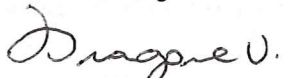
(Réception, hors séance et par courrier, de la démission de Mme Roy.)

Prochaine séance prévue le 8 octobre 2018 à 19h.

M. Dragone remercie l'assemblée pour sa participation et lève la séance à 21h00.

le vice-président :

Umberto Dragone

  
Tél. +41(0)21 925 59 20

la secrétaire :

  
Chantal Mercier

Ville de Vevey  
Conseil d'établissement  
p. a. DJEFS – Secteur éducation  
Rue du Clos 9, 1800 Vevey

www.vevey.ch  
cetv@vevey.ch